

**Commission économique pour l'Europe****Conférence des statisticiens européens****Soixante-septième réunion plénière**

Paris, 26-28 juin 2019

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

**Le nouveau rôle des organismes nationaux de statistique
dans le domaine de la gestion de données****Première séance: nouvelles possibilités et problématiques
relatives au système de données****Faciliter les utilisations de données conformes à l'éthique
aux fins de la recherche et de l'élaboration de statistiques
pour le bien commun****Note de l'Autorité de la statistique du Royaume-Uni***Résumé*

Le présent document expose l'approche novatrice que l'Autorité de la statistique du Royaume-Uni a adoptée pour établir un processus de gouvernance éthique rigoureux, efficient et transparent offrant au *National Statistician* (le statisticien en chef) l'assurance que les utilisations de données dans l'ensemble du *Government Statistical Service* (service public de la statistique) du Royaume-Uni sont conformes à l'éthique et servent le bien commun. Cette approche a consisté à élaborer un outil d'auto-évaluation éthique permettant aux chercheurs et aux statisticiens de vérifier si leurs travaux respectent les principes éthiques à un stade relativement précoce du déroulement de leur projet, favorisant une culture de « l'éthique dès la conception », et à créer un comité indépendant chargé de donner des avis extérieurs transparents et d'exercer un regard critique sur l'utilisation de données aux fins de la recherche et de l'élaboration de statistiques.

Le présent document est présenté pour examen au séminaire organisé par la Conférence des statisticiens européens en 2019 sur le thème « Le rôle naissant des bureaux nationaux de statistique en tant que bureaux de statistiques et de données » dont la première séance porte sur les « Possibilités et questions naissantes en ce qui concerne le système de données ».



I. Introduction

1. Les progrès réalisés en matière de technologie, de compétences et de législation offrent aux bureaux nationaux de statistique la possibilité d'accéder à des données et de les utiliser pour produire de nouvelles connaissances et statistiques qui peuvent avoir une utilité réelle pour le pays. Pour optimiser le recours à ces nouvelles possibilités aux fins de la recherche et de l'élaboration de statistiques, il importe que la réflexion ne porte pas seulement sur le type de recherche que les bureaux nationaux de statistique peuvent faire, mais aussi sur celui qu'ils devraient mener pour s'assurer d'utiliser les données conformément à l'éthique et pour le bien commun. Des affaires très médiatisées impliquant différents secteurs dans le monde montrent que le prix à payer en cas d'échec de la dimension éthique est, selon toute probabilité, une perte de confiance du public et des fournisseurs de données dont l'effet sera très restrictif sur les possibilités d'analyse offertes aux bureaux nationaux de statistique à l'avenir.

2. Le présent document expose l'approche novatrice que l'Autorité de la statistique du Royaume-Uni a adoptée en vue de l'établissement d'un processus de gouvernance rigoureux, efficace et transparent offrant au *National Statistician* l'assurance que les utilisations de données dans l'ensemble du *Government Statistical Service* du Royaume-Uni sont conformes à l'éthique et servent le bien commun. Cette approche contribue pour beaucoup à ce que l'Autorité de la statistique du Royaume-Uni soit en mesure de mobiliser la puissance des données pour aider la Grande-Bretagne à prendre de meilleures décisions quant aux manières d'adopter de nouvelles méthodes de travail tout en continuant d'appliquer des normes éthiques rigoureuses acceptables par les principales parties prenantes, comme le public, les fournisseurs de données et tous ceux qui s'occupent de la protection de la vie privée.

II. Description des travaux en cours et vue d'ensemble de la problématique

3. La loi sur l'économie numérique (*Digital Economy Act*) de 2017 autorise l'*Office for National Statistics* (ONS) à s'adresser à tous les ministères, aux autres autorités publiques et aux grandes et moyennes entreprises pour leur demander les données qu'ils détiennent et collectent chaque fois qu'il en a besoin à l'appui de ses travaux de production et de transformation de statistiques et de recherches. Elle offre un cadre pour faire respecter ces droits dans certaines circonstances et établir les mesures de sauvegarde auxquelles l'ONS doit adhérer, par exemple pour ce qui concerne la confidentialité, la proportionnalité, la transparence, la collaboration et l'intérêt public. Dans la mesure où l'ONS est en capacité d'étayer, de promouvoir et d'articuler tous ces aspects, la loi considère qu'il peut probablement s'en acquitter. Or « pouvoir » faire quelque chose, cela ne signifie pas nécessairement « devoir » le faire.

4. Pour nous aider à répondre à cette question du « devoir » et maintenir l'ONS dans les limites du comportement éthique, en 2015, le *National Statistician* du Royaume-Uni a créé un Comité consultatif sur l'éthique des données (ci-après dénommé « le Comité consultatif ») chargé de fournir des avis indépendants et transparents tendant à ce que la collecte de données, leurs modalités d'accès, leur utilisation et leur partage aux fins de la recherche et de l'élaboration de statistiques soient conformes à l'éthique et servent le bien commun. Ce comité se compose d'experts dans les domaines de l'éthique de la recherche, de la recherche statistique, du droit des données, de la science des données et de la protection des données qui fournissent des avis qualifiés sur l'éthique de la collecte et de l'utilisation des données dans l'ensemble du *Government Statistical Service*. Certains de ces membres représentent des ministères mais pour être sûr d'offrir des perspectives extérieures et d'exercer un regard critique sur les utilisations des données aux fins de la recherche et de l'élaboration de statistiques, le comité est majoritairement constitué de membres indépendants d'établissements universitaires et d'organisations commerciales. Une personnalité n'appartenant pas à la profession siège aussi au Comité consultatif pour apporter aux débats le point de vue utile du profane.

5. Pour doter le Comité consultatif d'un cadre lui permettant d'évaluer l'éthique des projets de recherche, l'Autorité de la statistique du Royaume-Uni a fixé un certain nombre de principes éthiques qui sont énumérés ci-après. Ceux-ci constituent un cadre éthique cohérent régissant la collecte et les utilisations de données aux fins de la recherche et de l'élaboration de statistiques :

- L'utilisation de données présente des avantages certains pour les utilisateurs et sert le bien commun ;
- L'identité du sujet des données (qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'une organisation) est protégée, l'information reste confidentielle et sûre ;
- Les risques et limites des nouvelles technologies sont pris en compte et la surveillance exercée par l'être humain est suffisante pour que les méthodes employées soient conformes aux normes d'intégrité et de qualité reconnues ;
- Les données utilisées et les méthodes employées sont conformes aux prescriptions légales ;
- Les vues du public sont prises en compte au regard des données utilisées et des avantages perçus de la recherche ;
- L'accès aux données, leur utilisation et leur partage sont transparents, et sont communiqués clairement et de façon accessible au public. Le Comité consultatif est un important catalyseur à cet égard dans la mesure où tous les projets de recherche qu'il examine et les comptes rendus de chacune de ses réunions sont publiés sur le site Web de l'Autorité de la statistique du Royaume-Uni.

6. En utilisant ce cadre pour fournir des avis indépendants et exercer un regard critique sur la collecte, les conditions d'accès, l'utilisation et le partage des données, le Comité consultatif joue un rôle important en garantissant que les travaux de l'ONS sont conformes à l'éthique et servent le bien public.

III. Problèmes et défis

7. Ces travaux ont ceci de difficile qu'il leur faut concilier le processus de gouvernance rigoureux qui s'impose avec la nécessité, commune à tous les bureaux nationaux de statistique, de produire des recherches et des statistiques à un rythme rapide pour éclairer les décisions de politique générale dans les temps voulus. Pour faire en sorte que les projets conformes à l'éthique progressent rapidement, sans être retardés par l'obligation d'être soumis à l'examen officiel du Comité consultatif, et pour susciter un changement de culture au sein de l'organisation qui encourage les chercheurs à endosser de plus amples responsabilités quant à l'éthique de leurs travaux de recherche, l'Autorité de la statistique du Royaume-Uni a élaboré un outil d'auto-évaluation éthique. Ce dernier fournit un cadre cohérent, fondé sur les principes éthiques du Comité consultatif, qui permet aux chercheurs d'évaluer eux-mêmes l'éthique de leur recherche.

8. Cet outil exige des chercheurs qu'ils évaluent leur recherche en fonction de différentes composantes des principes éthiques du Comité consultatif dès la phase de conception de la recherche. Les chercheurs examinent chaque principe en utilisant une échelle du type de celle de Likert qui confère la granularité nécessaire à l'évaluation pour tenir compte du fait que les décisions éthiques ne sont pas binaires. Cet outil dote le chercheur d'une cote globale de risque pour son projet et l'aide à identifier les domaines dans lesquels il pourrait potentiellement agir différemment pour réduire les risques éthiques que présentent ses travaux. Le Comité consultatif surveille ce processus car toutes les auto-évaluations lui sont rapportées. Les projets susceptibles de présenter plus de risques sur le plan éthique sont soumis à un examen officiel au comité afin de pouvoir bénéficier des avis indépendants et des assurances de ce dernier dans le domaine éthique.

9. La collecte, l'utilisation et le partage des données en vue de travaux de recherche et de statistique qui génèrent des résultats agrégés sont généralement considérés comme ne présentant aucun danger du point de vue de l'utilisation des données. C'est pourquoi les chercheurs sont parfois réticents à donner la priorité à l'examen de l'éthique de leurs

travaux. Cette difficulté a été surmontée grâce à une série de communications envoyées à tous les statisticiens par les plus hauts responsables concernant l'importance d'examiner de près cette question de « devoir » faire quelque chose pour garantir que le public et les autres parties prenantes puissent accepter nos travaux. Ces communications ont bien précisé que nous sommes tributaires de cette acceptabilité si nous voulons atteindre notre objectif stratégique de mobilisation de la puissance des données pour aider la Grande-Bretagne à prendre de meilleures décisions. Ces communications ont utilisé des exemples concrets relevant de différents secteurs pour souligner que la survie d'une organisation est tout autant déterminée par le fait de savoir si elle « peut » légalement faire quelque chose ou si elle « devrait » le faire.

10. Pour donner aux chercheurs les moyens d'auto-évaluer le caractère éthique de leurs travaux, l'Autorité de la statistique du Royaume-Uni a dégagé des ressources lui permettant de leur fournir des services d'experts et une formation pour les aider à se familiariser avec le cadre d'auto-évaluation éthique et à l'appliquer à leurs travaux. Cette collaboration avec les chercheurs a porté ses fruits et depuis l'établissement des principes éthiques, en 2015, plus de 80 projets de l'ensemble du *Government Statistical Service*, des universités et du secteur commercial ont été examinés au regard des principes éthiques du Comité consultatif. Parmi eux figuraient un large éventail de projets de rapprochement de données, des enquêtes et de nouvelles méthodes de collecte de données comme l'extraction de contenus de sites Web et de données sur les réseaux sociaux.

11. Les avis indépendants et le regard critique du Comité consultatif sur l'utilisation des données à des fins de recherche et d'élaboration de statistiques ont apporté une contribution précieuse à l'élaboration de la stratégie de l'ONS concernant les modalités de communication de ses travaux et de concertation avec le public au sujet de la collecte et de l'utilisation de données pour la recherche et les statistiques. Des mesures ont été prises dans ce cadre pour faire clairement comprendre le bien commun que servent la recherche et les statistiques : à cette fin, on ne se contente pas de décrire les améliorations statistiques que la recherche peut potentiellement faciliter, mais l'on communique aussi les avantages publics potentiels qu'apporteront ces statistiques.

12. Le Comité consultatif a aussi encouragé l'ONS à travailler en toute transparence tout au long du processus de production de recherches et de statistiques afin que le public puisse voir comment les données sont utilisées et quelles décisions l'utilisation de ces données peut influencer, et à dialoguer avec le public pour assurer que nos façons d'utiliser les données sont acceptées par le public. Pour contribuer à cette transparence, tous les projets de recherche examinés par le Comité consultatif, ainsi que les comptes rendus de toutes les réunions, sont publiés sur le site Web de l'Autorité de la statistique du Royaume-Uni. Cela contribue à montrer que si l'ONS accède à toutes sortes de sources de données et les utilise, ce n'est pas seulement parce que c'est possible, mais aussi parce que des avis indépendants ont été demandés s'agissant d'évaluer l'intérêt public et les arguments éthiques concernant nos utilisations des données. Cela a beaucoup contribué à maintenir l'excellente réputation qu'a l'ONS pour la collecte, l'utilisation et le partage des données conformes à l'éthique auprès des principales parties prenantes comme les fournisseurs de données, les groupes de défense de la protection de la vie privée et les chercheurs.

13. Ces derniers temps, on a observé un intérêt croissant pour l'éthique des données chez les universitaires et les chercheurs des administrations publiques du Royaume-Uni. Une grande partie de ce travail a porté sur la théorie de l'éthique des données mais elle n'est pas parvenue à se traduire par l'application effective de décisions sur l'éthique de l'utilisation des données dans des projets de recherche concrets. Les travaux menés par l'Autorité de la statistique du Royaume-Uni pour établir un cadre éthique appliqué que les chercheurs peuvent utiliser pour examiner la conformité de leur recherche à l'éthique, et un lieu où les chercheurs peuvent obtenir des avis indépendants crédibles au regard de ce cadre, ont donc été très utiles dans le domaine de l'éthique des données au Royaume-Uni et ont permis à l'Autorité d'être considérée comme un chef de file en l'espèce. La contribution utile que ces travaux ont apporté au contexte plus large de l'éthique des données peut se déduire du nombre croissant d'organisations non gouvernementales des secteurs universitaires et commerciaux qui ont utilisé l'outil d'auto-évaluation éthique et soumis des projets de recherche au Comité consultatif.

IV. Conclusions et recommandations

14. L'examen rigoureux et transparent de l'éthique de l'utilisation des données aux fins de la recherche et de l'élaboration de statistiques compte pour beaucoup dans la capacité qu'ont les bureaux nationaux de statistique de mobiliser la puissance des données pour la recherche et les statistiques pour le bien commun. La création d'un cadre éthique fondé sur des principes et étayé par des processus lui permettant de s'appliquer de façon cohérente et en temps opportun, avec l'appui de formations et de conseils, s'est révélé efficace comme moyen de promouvoir les travaux de recherche conformes à l'éthique au Royaume-Uni.

15. Si l'on veut que les bureaux nationaux de statistique se positionnent comme des utilisateurs et des garants de données dignes de confiance, il importe que ceux-ci puissent montrer en toute transparence qu'ils prennent l'éthique au sérieux. Faute de quoi, ils s'exposeront à la perte de confiance du public et des fournisseurs de données, ce qui aura un effet très restrictif sur les possibilités d'analyse qui leur seront offertes à l'avenir.
